

Agriculture

En 2017, la culture d'agrumes poursuit sa croissance

Malgré une faible structuration, la filière agrumes se développe en Guyane, portée par l'accroissement démographique, la hausse des prix et le développement récent de la grande distribution. La surface agricole utile de culture d'agrumes atteint près de 1 650 ha, dont près de la moitié pour le seul citron vert. Depuis 2013, de nouvelles terres ont été attribuées pour la culture d'agrumes. Les aides publiques participent à leur mise en valeur en soutenant la mécanisation. La majeure partie de la production est écoulee en direct sur les marchés forains soit par les producteurs, soit via des revendeurs et grossistes.

Jean-Christophe Lambert, DAAF

En Guyane, les principaux agrumes cultivés sont les citrons verts, les chadecks, les mandarines, les oranges, les pamplemousses et les tongolos. La production a subi des variations au fil des décennies avec notamment l'arrêt progressif d'une filière d'exportation de citrons verts en 2005. Aujourd'hui l'essentiel de la production agrumière guyanaise se caractérise par une production de proximité visant à satisfaire un marché local en croissance. Parmi l'ensemble des agrumes locaux, le citron vert revêt un caractère très symbolique et constitue un produit emblématique du panier du consommateur guyanais, si bien que la volatilité des prix de ce produit sur les marchés a un fort impact psychologique sur le consommateur.

Le prix des agrumes a augmenté de 70 % en 12 ans

Depuis 2005, le cours des agrumes sur les marchés a augmenté de 70 % (figure 1). Comparativement, la moyenne de progression des prix des autres productions fruitières (+37 %) et légumières (+33 %) montre une différence très significative d'évolution des prix. L'augmentation la plus forte depuis 2005 a été subie par le citron (+103 %), les oranges (+85 %), les mandarines (+56 %) et les chadecks (+37 %). L'augmentation annuelle des prix est due à plusieurs facteurs : la saisonnalité, le vieillissement et l'entretien des vergers et aussi une demande plus forte liée à la croissance démographique.

Par ailleurs, au-delà de ces évolutions de tendance, le cours mensuel du citron vert est soumis à de fortes variations saisonnières. Il varie en fonction de l'offre de production : à un niveau bas

d'avril à juin et à un niveau élevé en saison sèche. Les cours moyens mensuels évoluent entre 1 euro et 7 euros.

Des cultures fruitières en expansion

Ces cours élevés interrogent, car, depuis dix ans, les agriculteurs se sont massivement diversifiés en production fruitière, du fait de l'obtention de foncier et de la moindre pénibilité des cultures fruitières. Depuis 2013, les attributions foncières représentent 1 606 ha pour des surfaces entre 5 et 20 ha, correspondant majoritairement à la production fruitière (dont 71 % d'installations). Toutefois, la moitié de ces surfaces plantées récemment n'est pas encore productive laissant présager, à moyen terme, un regain de production.

Cependant, plusieurs facteurs limitent le développement de la filière agrumicole guyanaise : des conditions pédologiques et climatiques défavorables, des maladies et des ravageurs, le manque de technicité et d'encadrement technique des agriculteurs. En effet, la majorité des producteurs d'agrumes développent un itinéraire technique simplifié sur leurs vergers. Cette faible technicité entraîne une productivité réduite. Alors que les rendements du citron vert, estimés en 2012, avaient été établis à 14,6 tonnes/ha, les rendements moyens en pleine production sont de 7,30 tonnes/ha.

750 hectares sont consacrés au citron

En 2017, la surface agricole utile (SAU) guyanaise est de 32 774 ha, dont 5 500 de cultures fruitières. Les surfaces plantées en agrumes représentent 1 645 ha (figure 2), soit 30 % des cultures perma-

nentes et 5 % de la SAU totale. La production principale est celle du citron vert : les plantations dédiées représentent 750 ha, soit 46 % de la SAU Agrumes et 2,3 % de la SAU totale. Par rapport à 2010, cela représente une augmentation de 38 % des surfaces déclarées en vergers dédiés aux agrumes.

La majorité des 264 exploitations d'agrumes se situent dans l'un des quatre principaux bassins de production (figure 3). Les deux plus grands bassins sont Javouhey (38,3 % des exploitations et 43,9 % de la SAU) et Cacao (20,5 % des exploitations et 18,3 % de la SAU). Deux autres bassins sont de moindre taille : Regina (8 % des exploitations et 7,8 % de la SAU) et Iracoubo (9,8 % des exploitations et 18,4 % de la SAU).

Les marchés restent le principal circuit de distribution

Les marchés forains restent le circuit de vente majeur et le marché central de Cayenne le plus important. Ils permettent à l'exploitant d'avoir une trésorerie rapide malgré les invendus (de l'ordre de 30 %). La grande distribution et les grossistes, compensent avec les importations pour faire face aux manques d'approvisionnement. Les volumes destinés à l'industrie agro-alimentaire varient entre 1 400 tonnes et 180 tonnes.

La production locale d'agrumes est soumise à la concurrence des importations, souvent illégales, des pays frontaliers (Surinam, Brésil) : elles sont estimées (Cabinet Guyane Consult) à 1 500 tonnes, soit 12,3 % des 12 194 tonnes de l'ensemble des importations déclarées de fruits et légumes en 2016. ■

1 Près de 50 % de la SAU fruitière est consacrée à la culture des agrumes

Superficie des cultures fruitières en production en Guyane (en hectare)

	2000	2007	2010	2012	2014	2016
Fruits tropicaux	687	992	1 292	1 530	1 750	1 765
dont Ananas	150	270	375	500	600	600
dont Bananes	347	538	744	800	870	870
Agrumes	1 080	1 119	1 152	1 425	1 540	1 600
dont Citrons, limes, combavas	460	468	478	650	710	750
dont Clémentines, mandarines	150	190	220	255	290	300
dont Oranges, tanger	415	396	360	400	410	430
dont Pamplemousses	55	65	94	120	130	120

Source : DAAF Guyane.

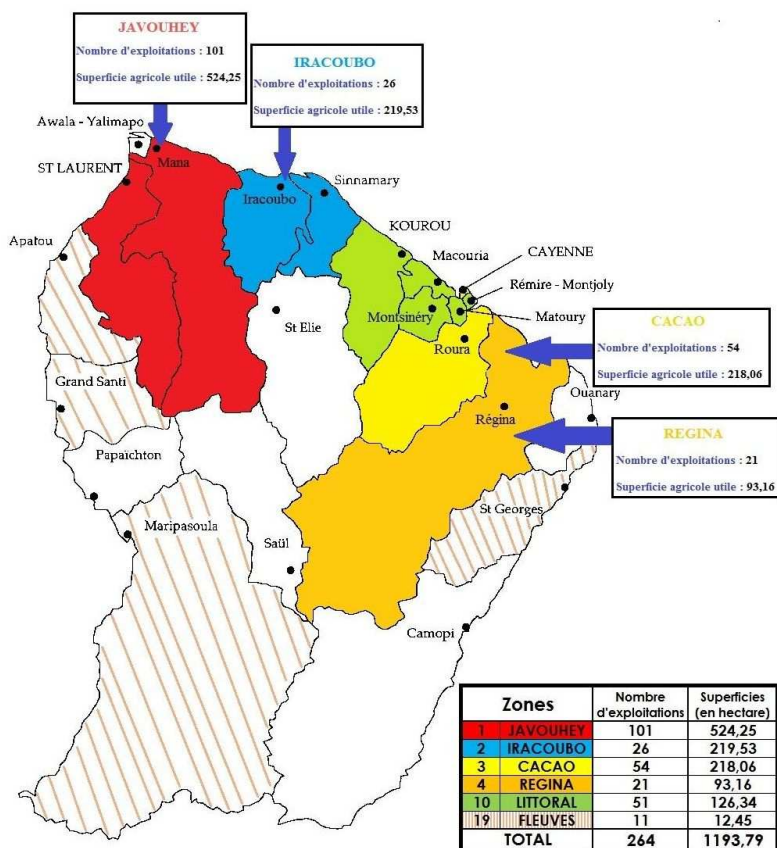
2 Les cours des citrons et des oranges ont doublé de prix en douze ans

Indices des prix moyens annuels des agrumes en Guyane (Base 100 en 2005)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Chadecks	100,0	99,9	98,8	100,0	102,0	98,5	105,1	109,6	110,2	116,7	118,7	131,8	136,9
Citrons verts	100,0	89,2	100,0	121,7	129,2	162,5	151,1	162,9	162,5	207,7	230,9	216,8	203,5
Mandarines	100,0	102,2	97,1	101,9	106,3	103,6	106,7	112,2	114,3	128,9	129,9	135,9	155,7
Oranges	100,0	105,0	102,1	122,4	128,8	118,5	134,3	136,9	139,3	149,2	155,2	161,0	185,0
Pamplemousses	100,0	101,2	100,0	114,1	109,1	98,3	102,9	101,2	107,8	111,0	122,4	124,0	135,8
Tongolos*	//	//	//	100,0	106,0	96,0	99,6	111,0	103,3	109,7	105,1	108,1	112,1
Ensemble agrumes	100,0	98,6	99,8	118,6	121,1	121,5	125,0	131,1	132,8	151,0	158,6	161,4	169,9
Prix moyen agrumes	1,41 €	1,39 €	1,41 €	1,67 €	1,71 €	1,71 €	1,76 €	1,85 €	1,87 €	2,13 €	2,24 €	2,27 €	2,39 €

Source : DAAF Guyane.

3 La production d'agrumes en Guyane, en 2017



Source : DAAF Guyane.

Les aides publiques soutiennent la production

Les aides publiques du domaine agricole comme le Programme de Développement Rural Guyanais (PDRG) pour l'aide au financement des installations et de la modernisation agricole et le Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité (POSEI) pour la valorisation de la production jouent un rôle important dans la dynamique de production. La difficulté de montage des dossiers et des retards de versement des aides ont poussé les agriculteurs à se tourner vers des dispositifs plus généralistes comme la défiscalisation. Les exploitants agrumiers, aidés par des cabinets spécialisés, utilisent massivement ces mesures de défiscalisation pour investir dans la mécanisation et la plantation. La défiscalisation a vraisemblablement joué un rôle ces dernières années dans l'augmentation massive des surfaces d'agrumes plantées (+ 38 %). Cette mesure est très attractive mais est déconnectée de la production, car sans obligation réelle de récolte et de rendement. Certains producteurs indiquent ainsi ne plus ramasser les produits lorsque les cours sont trop bas. À ce jour, ce dispositif ne semble pas permettre une régulation de l'offre sur l'année et contribue paradoxalement au maintien de prix élevés du fait de la possibilité de non récolte permise par cet apport financier.